

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Trente-sixième session
Genève, 25 – 29 juin 2018**

DECISIONS DE LA TRENTE-SIXIEME SESSION DU COMITE

adoptées par le comité

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/36/1 Prov.3, qui a été adopté.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU RAPPORT DE LA TRENTE-CINQUIEME SESSION

Le président a soumis pour adoption le projet de rapport de la trente-cinquième session du comité (WIPO/GRTKF/IC/35/10 Prov.2), qui a été adopté.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation des deux organisations ci-après en qualité d'observatrices ad hoc : Centre de recherche et de promotion du droit (CRPD); et Enda Santé.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/36/3, WIPO/GRTKF/IC/36/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/36/INF/6.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : Mme Mouna Bendaoud, ingénieur examinatrice, Office de la propriété industrielle et commerciale du Maroc; M. Tomás Condori, représentant, Conseil indien d'Amérique du Sud (CISA); Mme María del Pilar Escobar Bautista, conseillère à la Mission permanente du Mexique; M. Preston Hardison, représentant, Fondation Tebtebba – Centre international des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation; Mme Lucia Fernanda Inacio Belfort Sales, experte, Département de la propriété intellectuelle, Instituto Indígena Brasileiro para Propriedade Intelectual (INBRAPI) (Brésil); M. Carlo Maria Marengi, attaché chargé de la propriété intellectuelle et du commerce, Mission permanente du Saint-Siège; Mme Avanti Perera Olenka, procureure d'État principale, Bureau du procureur général (Sri Lanka); et M. Gaziz Seitzhanov, troisième secrétaire, Mission permanente du Kazakhstan.

Le président a désigné M. Faizal Chery Sidharta, vice-président du comité, comme président du Conseil consultatif.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU GROUPE D'EXPERTS AD HOC SUR LES
RESSOURCES GENETIQUES

Le comité a pris note des rapports verbaux présentés par les coprésidents du Groupe spécial d'experts sur les ressources génétiques, M. Pedro Roffe (membre éminent du Centre international pour le commerce et le développement durable) et Mme Krisztina Kovacs (responsable des politiques, Commission européenne).

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :

RESSOURCES GENETIQUES

Le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/36/4, un nouveau texte intitulé "Document de synthèse sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques Rev. 2" (ci-après dénommé "Rev. 2"). Toutefois, les États membres n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus sur cette nouvelle révision. Le comité a décidé de transmettre le texte figurant dans l'annexe de ce document à la quarantième session du comité, conformément au mandat pour 2018-2019 et au programme de travail pour 2018 figurant dans le document WO/GA/49/21. Il sera rendu compte dans le rapport de la session de la Rev. 2 établie par les facilitateurs et l'Amie du président.

Le comité a pris note et débattu des documents WIPO/GRTKF/IC/36/5, WIPO/GRTKF/IC/36/6, WIPO/GRTKF/IC/36/7, WIPO/GRTKF/IC/36/8, WIPO/GRTKF/IC/36/9, WIPO/GRTKF/IC/36/10 et WIPO/GRTKF/IC/36/INF/7.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :

QUESTIONS DIVERSES

Ce point de l'ordre du jour n'a fait l'objet d'aucune discussion.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :

CLOTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour le 29 juin 2018. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit contenant le texte de ces décisions ayant fait l'objet d'un accord et toutes les interventions prononcées devant le comité serait établi et diffusé d'ici le 24 août 2018. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à la trente-huitième session du comité.

[Fin du document]